

# Rapport du jury

## Concours externe et interne d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement - 2019 Spécialité « restauration »

### ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Les concours d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement ont été ouverts au titre de l'année 2019 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans la spécialité « restauration » uniquement en externe et en interne.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé le concours en accord avec les centres de gestion de la région Nouvelle-aquitaine.

13 postes étaient à pourvoir, ainsi répartis : 8 au concours externe et 5 au concours interne.

D'autres spécialités étaient ouvertes dans la région Nouvelle-Aquitaine, par le Centre de Gestion des Landes et réparties comme suit :

- Espaces verts et installations sportives : 8 postes en externe ; 5 postes en interne
- Installations électriques, sanitaires et thermiques : 10 postes en externe ; 6 postes en interne

#### 1) Calendrier

Période d'inscriptions	Du 14 mai au 19 juin 2019
Date de limite de dépôt	Le 27 juin 2019
Epreuves d'admissibilité écrites	Le 28 novembre 2019
Jury d'admissibilité	Le 14 janvier 2020
Epreuves orales d'admission	Les 2 et 5 mars 2020
Jury d'admission	Le 16 juin 2020

#### Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30 – Télécopie : 05 56 11 94 44

cdg33@cdg33.fr – www.cdg33.fr

## **2) Les conditions particulières d'accès**

### **a) Concours externe**

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.

Sont dispensés des conditions de diplôme, les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevé, ainsi que les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministère chargé des sports.

Une dérogation aux conditions de diplômes est possible, par une demande à la commission d'équivalence de diplômes placée auprès du CNFPT.

### **b) Concours interne**

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs.

## **3) Les candidats :**

106 candidats se sont inscrits à ce concours.

- 72 candidats au concours externe, ce qui représente 68 % du nombre d'inscrits ;
- 34 candidats au concours interne, ce qui représente 32 % du nombre d'inscrits.

### **a) Concours externe**

2 candidats ont été refusés à concourir : un hors délais et un dossier d'inscription non conforme.

70 candidats ont été admis à concourir au concours externe.

Sur les 19 candidats renvoyés vers la commission d'équivalence des diplômes placée auprès du Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale, 2 candidats ont transmis une décision favorable au CDG33.

2 candidats ont présenté une dispense de diplôme car ils sont pères ou mères d'au moins 3 enfants.

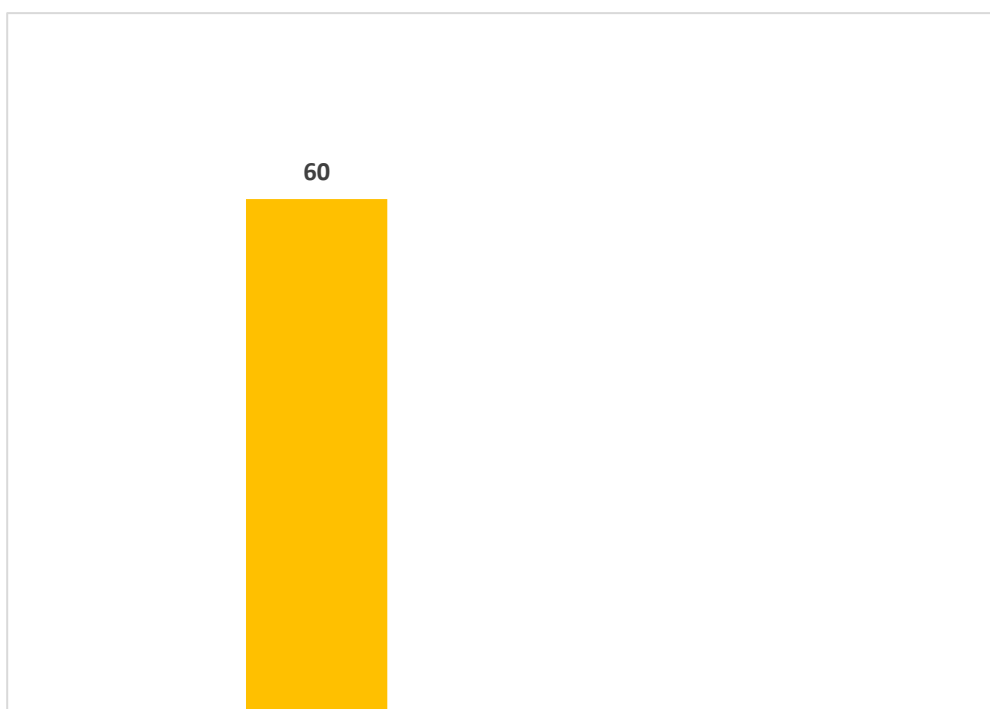
### **b) Concours interne**

1 candidat a été refusé à concourir : conditions d'accès.

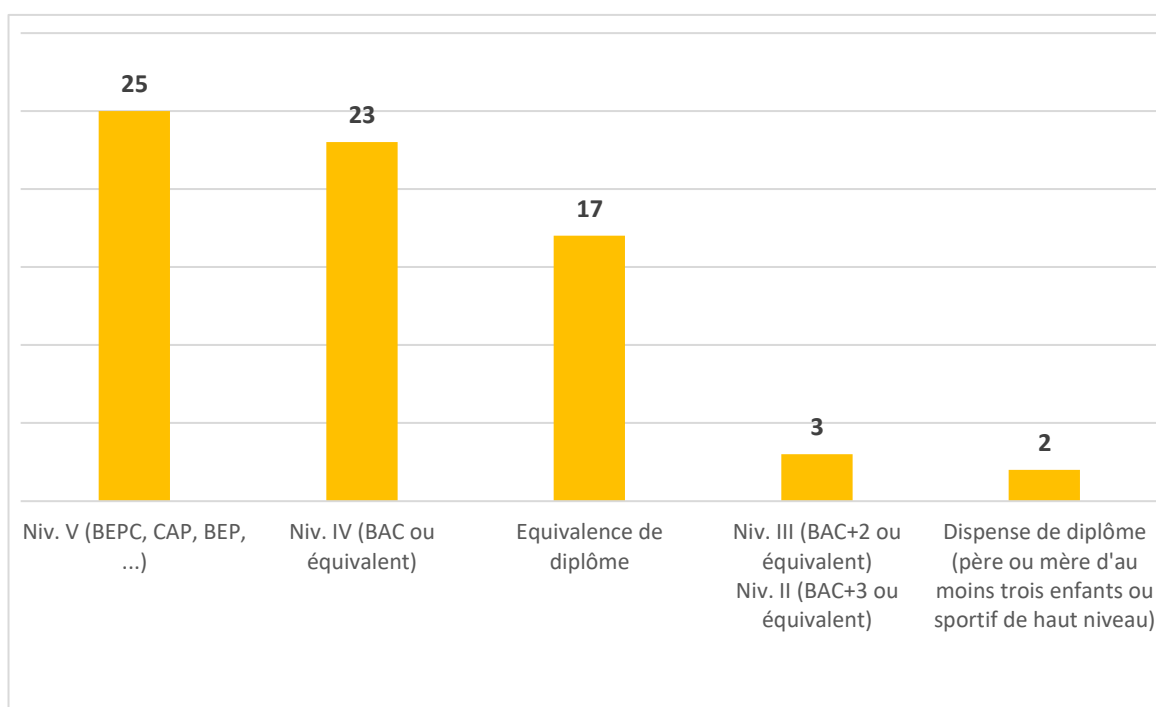
33 candidats ont été admis à concourir au concours interne.

- Répartition des candidats admis à concourir :

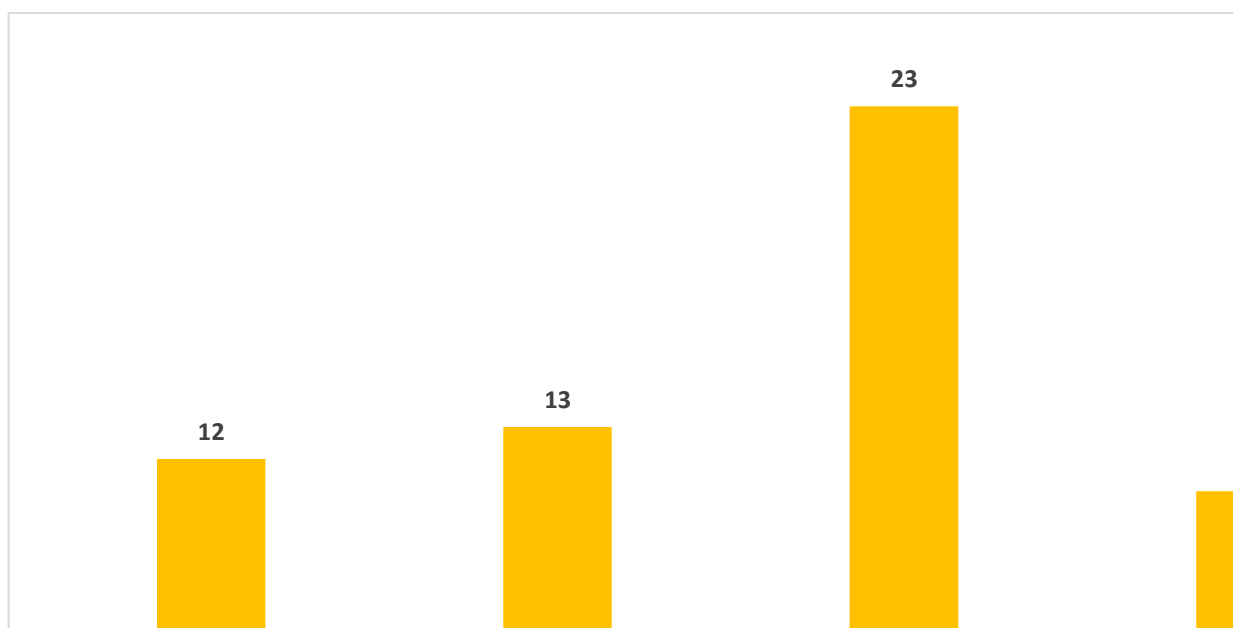
✓ par région :



✓ par niveau d'études :



✓ par tranches d'âges :

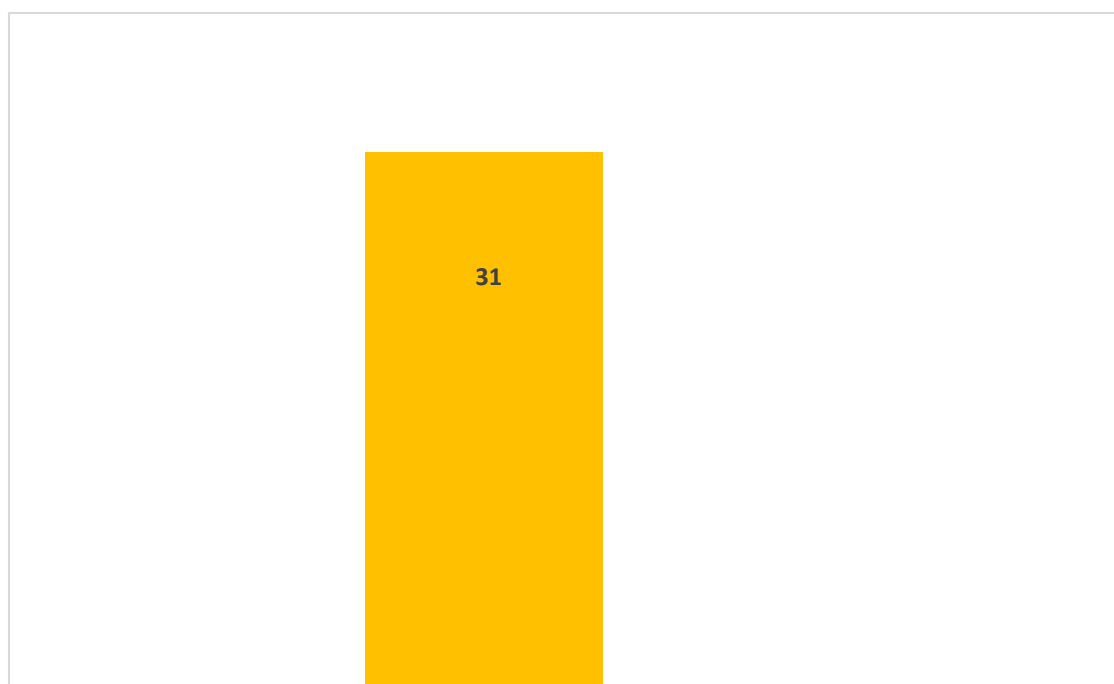


c) Concours interne

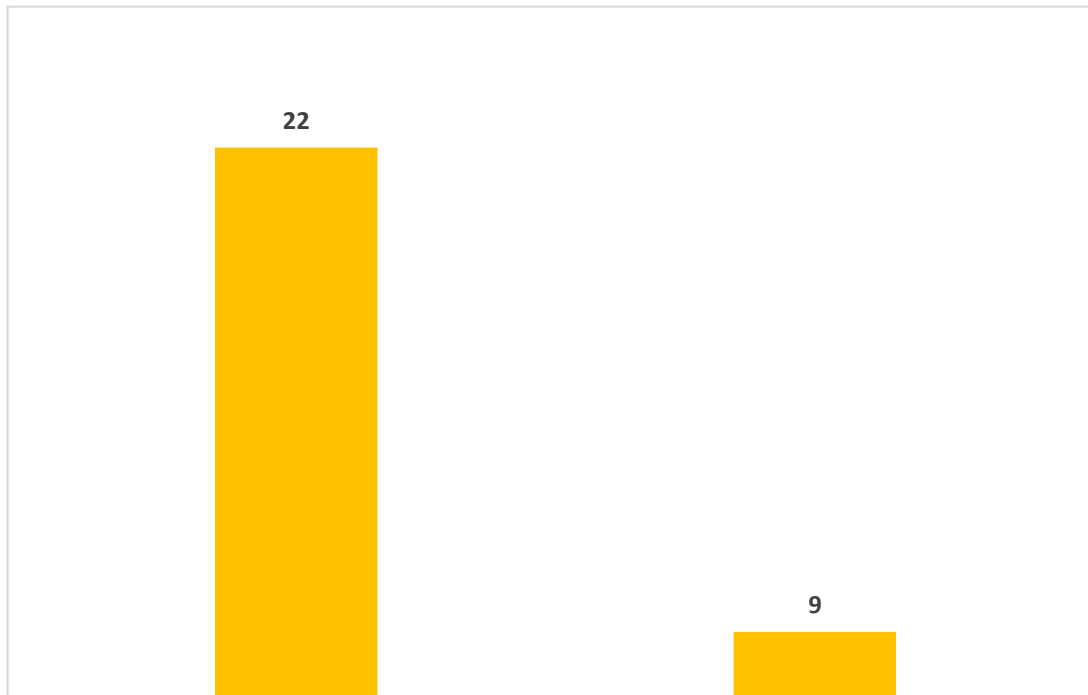
33 candidats ont été admis à concourir, 1 candidat a été refusé car il ne remplissait pas les conditions d'accès.

• Répartition des candidats admis à concourir :

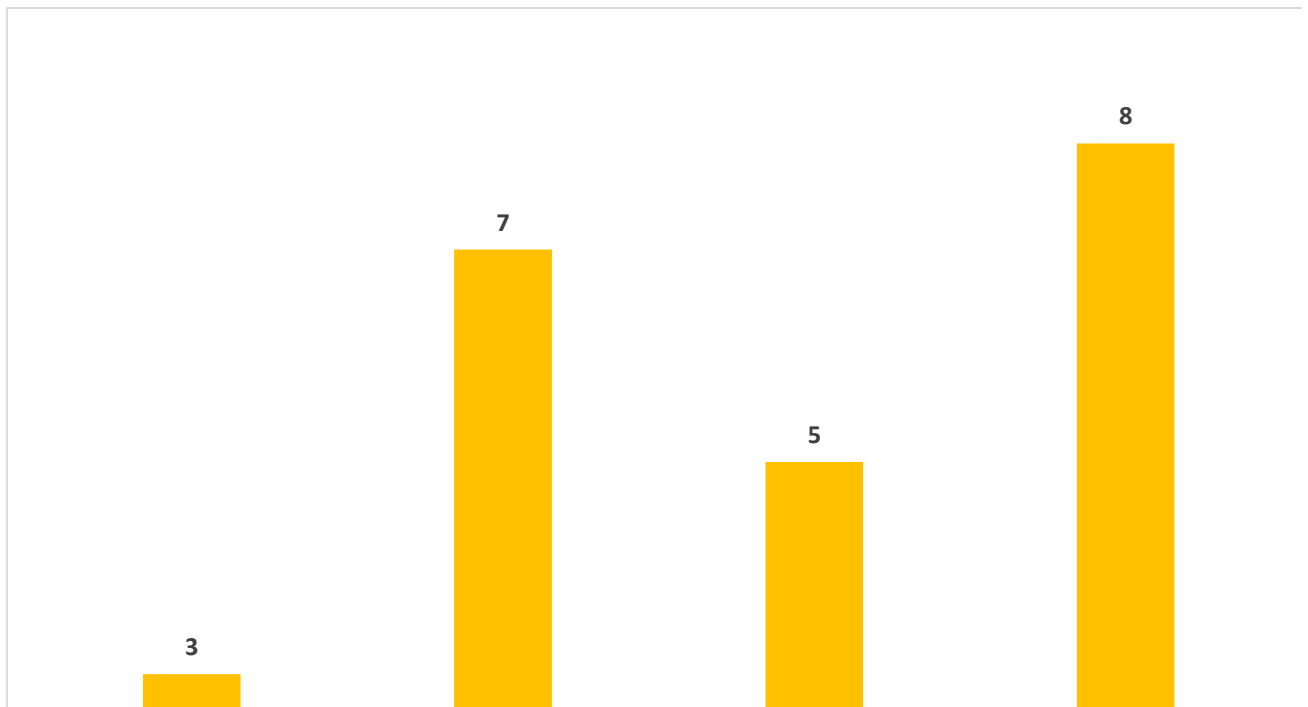
✓ par région :



✓ par situation professionnelle :



✓ par tranches d'âges :



#### 4) Le jury :

Le jury des concours externe et interne comprenait 6 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B et personnalités qualifiées.

## 5) Les épreuves d'admissibilité :

### a) Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le jeudi 28 novembre 2019 à l'Espace Culturel du Pin Galant à Mérignac.

### b) Contenu

Les concours externe et interne comprennent 2 épreuves :

- une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un adjoint territorial des établissements d'enseignement dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (2 heures ; coefficient 3).
- une épreuve écrite consistant en La vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (2 heures ; coefficient 2).

### c) Présence

29 candidats se sont présentés aux épreuves du concours externe et 18 candidats se sont présentés aux épreuves du concours interne.

**Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 58,57 % en externe, et 45,45 % en interne.**

### d) Résultats

#### Concours externe :

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Cas pratique	11,72	17,50	5	0
Questionnaire	8,14	13,25	3	2

#### Concours interne :

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Cas pratique	11,75	17,50	7	0
Questionnaire	8,26	12,63	3,38	1

## 6) L'admissibilité :

A l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

### a) Le concours externe

Spécialité	Postes ouverts	Seuil d'admissibilité sur 20	Nombre d'admissibles
Restauration	8	10	16

55,17 % des candidats présents au concours externe ont été déclarés admissibles.  
2 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 aux épreuves écrites.

### b) Le concours interne

Spécialité	Postes ouverts	Seuil d'admissibilité sur 20	Nombre d'admissibles
Restauration	5	10,05	11

61,11% des candidats présents au concours interne ont été déclarés admissibles.  
1 candidat a reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 aux épreuves écrites.

## 7) L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'entretien avec le jury permet d'apprécier le potentiel du candidat : gestion du stress, comportement vis-à-vis du jury, connaissances générales, capacité d'écoute, raisonnement, esprit de synthèse, vivacité d'esprit...

### a) Déroulement

Les épreuves se sont déroulées les 2 et 5 mars 2020 au Centre de Gestion de la Gironde.

Le jury était constitué en jury plénier.

### b) Contenu

#### Concours externe :

- L'épreuve d'admission consiste en un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : 15 minutes ; coefficient 4).

#### Concours interne :

- L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois (durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

c) Présence

16 candidats se sont présentés aux épreuves du concours externe, 11 candidats se sont présentés aux épreuves du concours interne.

**8) L'admission :**

Le jury d'admission s'est réuni le mardi 16 juin 2020 afin d'arrêter la liste des candidats admis.

Pour le concours externe, 8 candidats sont admis. Le seuil d'admission retenu est de 108,50 points, soit 12,06/20

Quant au concours interne, 5 candidats sont admis avec un seuil d'admission retenu de 106,76 points, soit 11,86/20

**9) Statistiques :**

	Nombre de postes ouverts		Admis à concourir		Présents aux épreuves d'admissibilités		Seuil d'admissibilité	
	2017	2019	2017	2019	2017	2019	2017	2019
<b>Externe</b>	9	8	144	70	79	29	10,20/20	10/20
<b>Interne</b>	6	5	79	33	56	18	10,15/20	10,05/20

	Candidats admissibles		Candidats présents à l'épreuve d'admission		Seuil d'admission		Candidats admis	
	2017	2019	2017	2019	2017	2019	2017	2019
<b>Externe</b>	20	16	19	16	11,92/20	12,06/20	9	8
<b>Interne</b>	8	11	8	11	13,28/20	11,86/20	6	5

**10) Analyse et conclusion :**

a. Observations générales des correcteurs des épreuves écrites :

Les sujets étaient en adéquation avec le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement et la spécialité ouverte.

Les candidats doivent approfondir leurs connaissances en matière d'hygiène et de sécurité.

b. Observations générales des correcteurs de l'épreuve orale :

Les candidats manquent, en général, de connaissances sur l'environnement territorial, bien qu'ils maîtrisent, pour la plupart, l'aspect technique de leur métier.